



Cp non cotisés et redressement judiciaire

Par **Mikezz**, le **10/09/2021** à **16:10**

Bonjour

Mon cas est le suivant, j'ai quitté mon ancienne entreprise et mon patron n'avait pas payer les cotisations pour les congés payés. C'était pour la toute première période du covid où apparemment les entreprises ont pu gelé certaines cotisations. Quelques temps après j'ai donné ma démission pour un autre travail depuis le 7 10 2020 je n'ai toujours pas reçu mes congés payés j'ai pris contact avec mon ancien employeur depuis il me dit que ça va se régler nous sommes le 10 septembre 2021, je n'ai toujours pas trouvé d'aide à part des prud'hommes mais c'est une somme quand même à déboursier quand on ne les a pas c'est difficile. Et il y a quelques jours j'apprends que l'entreprise est en redressement judiciaire.

Est-ce que quelqu'un pourrait m'aider pour savoir ce qu'il faut que je fasse pour récupérer mes congés payés qui aurait dû être cotisé depuis fin avril début mai.

J'étais dans le btp.

Merci.

Par **P.M.**, le **10/09/2021** à **16:34**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez essayé de prendre contact avec le mandataire judiciaire....